



M A I R I E
D E
V O L O N N E
(04290)

Afférents au C. Municipal... : 19
En exercice..... : 19
PRÉSENTS..... : 10
Qui ont pris part à la DCM. : 13
Date de la CONVOCATION :
8 avril 2025.

dcm 05 / 250414

Envoyé en préfecture le 29/04/2025

Reçu en préfecture le 29/04/2025

Publié le

du 14 avril 2025

ID : 004-210402442-20250414-DCM_05_250414-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL (Séance du 14 avril 2025)

L'an deux mille vingt-cinq et le 14 avril, à 17 Heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Sandrine COSSERAT, Maire.

. **PRÉSENTS (10)** : Sandrine COSSERAT, Nathalie VANNI, Marie-Anne MULLER, Michel BLASZCZYK, Claude FARGETON, Renée VIARD-SIRI, Jean-François POPIELSKI, Nathalie BOURRIEL, Emmanuel MULLER, Adrien ETIENNE.

. **ABSENTS (19 – 3 Représentés)** : Patricia PERONA-MENA (procuration à Marie-Anne MULLER), Christian HERPIN (procuration à Michel BLASZCZYK), Anne VANCAUWENBERGHE (procuration à Nathalie VANNI), Thomas OLIATI, David FERRIGNO, Jacques BONTE, Anne PIOLI, Frédéric ESCUYER, Catherine BALP.

. **SECRÉTAIRE DE SÉANCE** : Nathalie VANNI

. **OBJET** : Opération d'investissement « 4 entrées du Centre Ancien » - travaux sur le réseau des eaux pluviales urbaines : fonds de concours à Provence Alpes Agglomération.

Madame le Maire expose :

Dans le cadre de l'opération d'aménagement des 4 entrées du centre ancien, certains travaux portent sur le réseau d'eaux pluviales urbaines dont la gestion doit être assurée par Provence Alpes Agglomération.

Ces travaux sont estimés à 50 000 € HT.

Compte tenu que P2A ne dispose que de peu de ressources financières pour l'exercice de cette compétence, il est proposé que la commune de Volonne participe à hauteur de 49% de l'enveloppe estimée au financement des travaux relatif au réseau d'eaux pluviales urbaines.

Ayant entendu l'exposé de Mme le Maire,

Après en avoir délibéré, le **CONSEIL MUNICIPAL à l'unanimité des votants (13 voix POUR)** :

- **Approuve cette proposition,**
- **Autorise Mme le Maire (ou son Représentant) à signer tout document nécessaire s'y rapportant,**
- **Précise que les crédits nécessaires seront prévus au BP 2025.**

Fait et délibéré à VOLONNE, les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,
Sandrine COSSERAT



La Secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de MARSEILLE, dans un délai de deux (02) mois à compter de son affichage et de sa transmission au Contrôle de Légalité.